

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne  
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2026-016

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	20
Suppléants présents :	1
(Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	0

L'an deux mille vingt-six, le 4 mars à 18H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Saint Germain Les Belles sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :** 24  
Février 2026

**PRESENTS :** BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MADORE Catherine, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, SARRE Michel, TARRADE Gilbert.

MISE A JOUR DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup>  
AVRIL 2026

**ABSENTS EXCUSES :**

- Stéphanie GENESTE (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),

**SUPPLEANT PRESENT (Avec voix délibérative) :**

- Caroline DELHAYE (Suppléant d'Emilie GILLET)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Patrick LABRUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Monsieur le Président rappelle que la Chargée de développement touristique et culturel a été recrutée en 2020 dans le cadre d'un Contrat de Droit Public : Il s'agissait d'un premier CDD de 18 mois qui a été prolongé par un second CDD de 18 mois et enfin par un troisième CDD de 36 mois.

A l'issue de cette période de 6 ans, ce contrat doit évoluer en CDI, ce qui sera le cas à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

D'autre part, compte tenu de la prochaine réorganisation en matière touristique (Remplacement de l'association qui assure le portage de l'Office de Tourisme Intercommunal par un SPA (Service Public Administratif), il convient de faire évoluer ce poste de « Chargée de Mission » vers un poste de « Direction du Pôle Tourisme ».

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Il est donc proposé d'intégrer ces modifications au tableau des effectifs de l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- DECIDE** d'adopter la proposition du Président,
- DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2026,
- APPROUVE** le tableau des effectifs mis à jour figurant ci-dessous :

Emploi permanents	Catégorie	Effectif Global				
		Effectifs			Temps de travail	
		Budgétaire	Pourvu	Vacant	Complet	Non complet
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
Attaché Principal	A	1	1	0	1	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	1	1	2	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2	0	2	0
Adjoint administratif	C	2	1	1	1	1
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	1	0
Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	1	1	0
Adjoint Technique	C	5	3	2	1	4
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
Adjoint d'Animation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	2	1	3	0
Adjoint d'Animation Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	1	2	2	1
Adjoint Animation	C	4	3	1	4	0
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>						
Assistant Socio-Educatif de classe exceptionnelle	A	1	1	0	0	1
<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>						
Assistant de conservation Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	0	1	0
Assistant de conservation	B	1	1	0	1	0

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Principal 2 <sup>ème</sup> classe						
Adj. du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	0	1	1	0
Adj. du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0	1	0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL AGENTS TITULAIRES</b>		<b>30</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>23</b>	<b>7</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>Budgété</b>	<b>Pourvu</b>	<b>Vacant</b>	<b>Complet</b>	<b>Non complet</b>
Directrice ACM Magnac Bourg	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction de l'ACM de Magnac-Bourg (Grade : Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe)	B	1	0	1	1	0
Directrice du Pôle Tourisme (CDI) (Grade : Attaché)	A	1	1	0	1	0
Chargé de valorisation des Archives du Père Castor (Médiateur culturel)	B	1	0	1	1	0
Poste de Direction de l'ACM de St Hilaire	B	1	1	0	1	0
Poste de Direction-Adjoint de l'ACM de St Hilaire	B	1	0	1	1	0
Animatrice ACM St Hilaire (25/35 <sup>e</sup> )	C	1	1	0	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 <sup>ième</sup> )	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (22/35 <sup>ième</sup> )	C	1	0	1	0	1
Animateur ACM St Hilaire (Contrat de professionnalisation)	C	1	0	1	1	0
Secrétaire administrative (20/35 <sup>e</sup> )	C	1	1	0	0	1
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>11</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>NOMBRE TOTAL DES AGENTS</b>		<b>41</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>11</b>

Le Président :

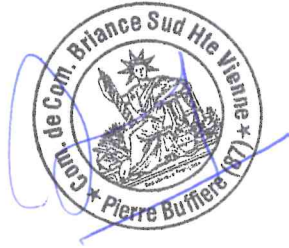
- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 4 MARS 2026

Le Président de la Communauté  
de Communes : Marc DITLECADET

Le Secrétaire de séance :  
Patrick LABRUNE



A handwritten signature in black ink, appearing to be "P. Labrune", written over a horizontal line.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
087-200040814-20260304-2026-016-DE  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026